

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU DU SYNDICAT  
DU 04 FEVRIER 2014**

**JP/RT**

**OBJET : N° 1.1.1. – ADMINISTRATION GENERALE –  
INDEMNITE AU RECEVEUR SYNDICAL –  
INDEMNITE CONSEILS -**

L'an deux mille quatorze, le quatre du mois de février à neuf heures quinze minutes, le BUREAU DU SYNDICAT DES EAUX DU BASSIN DE L'ARDECHE - S.E.B.A. -, dûment convoqué par le Président du Syndicat, s'est réuni au siège du Syndicat, sis quartier Les Vergnades à LARGENTIERE, sous la présidence de M. Jean PASCAL, Président du Syndicat.

Etaient présents :

M. Jean PASCAL, Président du Syndicat,  
M. Jean-François CUTTIER, Vice-Président du Syndicat,  
M. Jean-Marie DURIEU, Vice-Président du Syndicat,  
M. Jean OZIL, Vice-Président du Syndicat,  
M. Philippe SAUBIN, Vice-Président du Syndicat,  
M. Max THIBON, Vice-Président du Syndicat,

M. Jean COROMINA, Vice-Président du Syndicat,  
M. Roland BOULLE, Vice-Président du Syndicat,  
M. Jean-Claude BACCONNIER, Vice-Président du Syndicat,  
M. Jean-Manuel GARRIDO, Vice-Président du Syndicat,  
M. Jacques BOYER, Vice-Président du Syndicat.

Etaient absents :

M. Jean POUZACHE, Vice-Président du Syndicat,  
M. René UGHETTO, Vice-Président du Syndicat,  
M. Jacky BARBE, Vice-Président du Syndicat.

A été élu secrétaire de séance : M. Max THIBON.

**OBJET : N° 1.1.1. – ADMINISTRATION GENERALE –  
INDEMNITE AU RECEVEUR SYNDICAL –  
INDEMNITE CONSEILS -**

Envoyé en préfecture le 19/02/2014

Reçu en préfecture le 19/02/2014

Affiché le

Berser  
Levraut

**(La présente délibération a été soumise à l'examen du Bureau en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Comité Syndical en date du 23 novembre 2009).**

Par délibération en date du 11 octobre 2011, le Bureau Syndical a décidé d'allouer à Mme Sandrine GARCIA, Receveur du Syndicat, une indemnité de conseil. Cette dernière a quitté son poste le 31 août 2013. M. Albert THOMAS a été nommé en qualité de Trésorier intérimaire à la Trésorerie de Largentière, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2013. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, Mme Gisèle MICHELET est nommée Trésorier titulaire.

Le Syndicat a été appelé à demander le concours de M. Albert THOMAS et sera appelé à demander le concours de Mme Gisèle MICHELET afin de fournir des prestations de conseils et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Aussi, il est proposé d'allouer au Receveur par intérim et au nouveau Receveur Syndical une indemnité de conseil octroyée et calculée conformément aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

En conséquence, il est proposé au Bureau Syndical de se prononcer favorablement sur l'attribution de cette indemnité de conseil au taux maximum à M. Albert THOMAS du 1<sup>er</sup> septembre 2013 au 31 décembre 2013 et à Mme Gisèle MICHELET à compter de sa prise de fonction, à savoir le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité des membres présents, **ADOpte** ces propositions.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,  
Le Président,

Jean PASCAL